



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité de suivi du Ségur de la Santé

Accord du 13 juillet 2020 relatif aux personnels médicaux

Méthodologie, Calendrier, détail des mesures

Présentation générale du protocole d'accord Personnels médicaux

L'accord « Refonder le service public hospitalier : revaloriser les rémunérations et les carrières – transformer les environnements de l'exercice médical » comporte 18 mesures, réparties en 3 axes :

1. « Des carrières et des rémunérations réévaluées pour rendre au service public hospitalier son attractivité »
 2. « Développer et valoriser les compétences tout au long de la carrière »
 3. « Faire de la QVT une priorité de la politique des ressources humaines »

➤ Un engagement à hauteur de **450 millions d'euros** par an pour l'attractivité de l'hôpital public pour les praticiens des établissements publics de santé

Des mesures de revalorisation d'application immédiate

Revalorisation de l'IESPE de 493 euros à 700 euros bruts mensuels au 1^{er} septembre 2020, puis de 700 euros à 1010 euros bruts mensuels au 1^{er} mars 2021



Ouverture du bénéfice de l'IESPE et de l'IASL aux PH en période probatoire à compter du 1^{er} septembre 2020



Suppression des 3 premiers échelons de la grille des émoluments des PH au 1^{er} octobre 2020

NB : Création de 3 échelons supplémentaires en fin de grille des émoluments des PH au 1^{er} janvier 2021



Méthodologie et calendrier

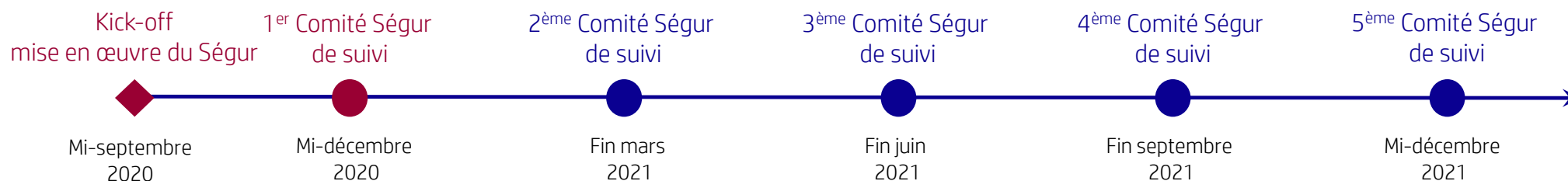
Présentation
générale du protocole
d'accord PM

Méthodologie
et calendrier

Mesures PM

Mise en place d'un Comité de suivi global du Ségur

- Fusion des comités de suivi Ma Santé 2022 et Ségur en intégrant les mesures
- Comité Ségur de suivi trimestriel de tous les piliers (piliers 1 à 4), réunissant l'ensemble des membres du comité Ségur
 - 1^{ères} échéances : kick-off le 23 septembre et 1^{er} suivi mi-décembre

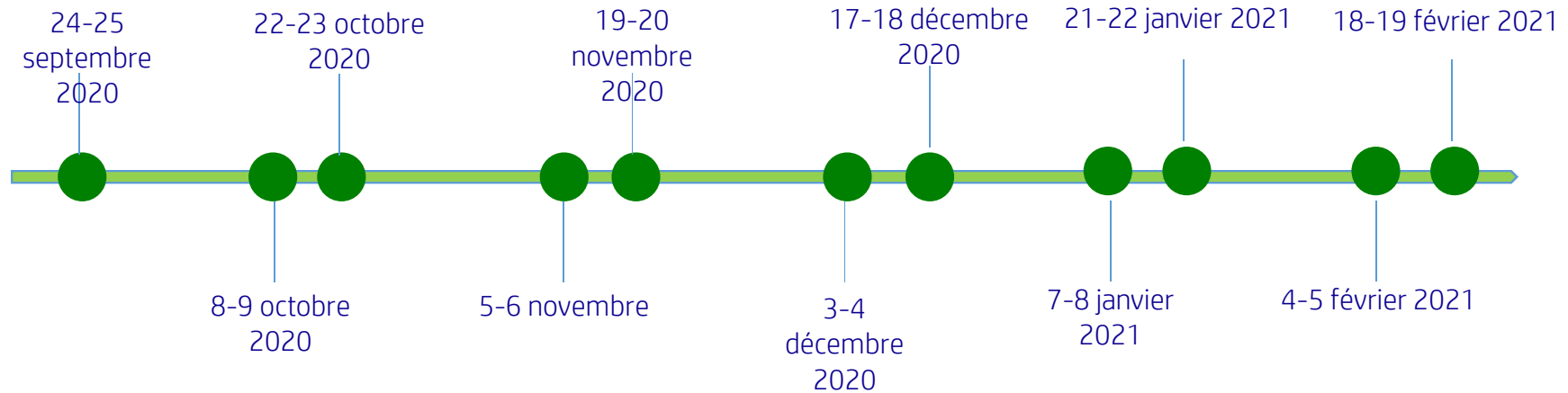


Comité Ségur de suivi sous forme d'un séminaire d'une journée : bilan par pilier puis synthèse transversale

Mise en place de Comités de suivi des accords et des GT

- Un Comité de suivi trimestriel de chaque accord, réunissant les OS signataires et la FHF
 - 1 Comité de suivi trimestriel pour l'accord relatif à la **fonction publique hospitalière**, réunissant la CFDT, FO et UNSA pour les représentants des personnels et la FHF pour les employeurs.
 - 1 Comité de suivi trimestriel pour l'accord relatif aux **personnels médicaux**, réunissant l'INPH, la CMH, le SNAM-HP et la FHF.
 - 1 Comité de suivi trimestriel pour le relevé de conclusions relatif aux **étudiants de 2^{ème} cycle des formations médicales MMOP**, avec le MESRI et réunissant l'ANEMF et la FHF.
 - 1 Comité de suivi trimestriel pour le relevé de conclusions relatif aux **internes**, avec le MESRI et réunissant l'ISNI, l'ISNAR-IMG et la FHF.
- Des groupes de travail spécifiques en déclinaison de chaque accord
 - 1^{er} GT PM : les 24 et 25 septembre → séquences de travail tous les 15 jours, en mode mixte (présentiel/à distance).
 - Propositions pour les 24-25/09 et 8-9/10, en vue de finaliser les thématiques abordées lors des concertations réalisées en début d'année 2020 (valences non cliniques, AIG et ALIH,

Mise en place de groupes de travail pour les accords Séjour PM (1/3)



La loi OTSS du 24 juillet 2019 (article 13) impose de réviser par ordonnance, à prendre au plus tard le 24 mars 2021, les conditions d'exercice statutaire des personnels médicaux hospitaliers. Ce calendrier impose de concerner en priorité les thématiques ayant un impact sur les dispositions de nature législative : activité libérale et cumuls d'activités

notamment
18 septembre 2020

Mise en place de groupes de travail pour les accords Sécur PM (2/3)

24-25 septembre 2020 : Valences non cliniques et AIG, Activité libérale (1), Cumuls d'activité et exercices mixtes ville-hôpital

22-23 octobre 2020 : Concours de PH et période probatoire (2)

8-9 octobre 2020 : Activité libérale et AIG (2), Concours de PH et période probatoire (1)

5-6 novembre 2020 : PECH et PET, Nouveau statut unique de praticien hospitalier (1)

Mise en place de groupes de travail pour les accords Séjour PM (3/3)

19-20 novembre : Nouveau statut de
PH (2), conclusions sur les sujets non
clôturés

17-18 décembre : Nouveau
statut contractuel unique (2)

3-4 décembre 2020 :
Nouveau statut contractuel
unique (1)

Détail des mesures pour les personnels médicaux

Présentation générale
du protocole d'accord
PM

Méthodologie
et calendrier

Mesures PM

Personnels médicaux

Axe 1 : Des carrières et des rémunérations réévaluées pour rendre au service public hospitalier son attractivité

- ✓ **Mesure 1** Révalorisation de l'IESPE à 1010€ bruts mensuels pour tous les praticiens éligibles
Déploiement : Taux unique de 700€ bruts mensuels pour tous au 01/09/20 et de 1010€ bruts le 01/03/20
- ✓ **Mesure 2** Suppression des 3 premiers échelons de la grille et IESPE et IASL dès la période probatoire
Déploiement : 01/09/2020 (en cours de publication)
- Mesure 2** Création de 3 échelons supplémentaires en fin de grille des PH
Déploiement : 01/01/2021
Objectif : Avancement de 4 ans par échelon, 5000€ bruts pour les 2 premiers échelons et 7000€ bruts pour le dernier
- Mesure 3** Réformes des conditions du recours à l'emploi contractuel
Déploiement : 2 GT en décembre 2020
Objectif : Création d'un contrat unique
- Mesure 4** Marche d'amélioration continue de la qualité pour le patient et de la pertinence
Objectif : Précision des modalités de mise en œuvre de la prime d'intéressement collectif lié à la qualité du service rendu (instaurée en mars 2020, mesure transversale avec les accords PNM Ségur)

Personnels médicaux

Axe 2 : Développer et valoriser les compétences tout au long de la carrière

Mesure

5

Généralisation des entretiens de carrière et création de viviers de compétence

Déploiement : 01/01/2022. 1 GT en lien avec le CNG

Objectifs : mise en place d'entretiens professionnels annuels, d'entretiens de carrière tous les 5 ans au CNG et ouverture de viviers de compétences pour des missions d'appui, de perfectionnement d'expertise constitués par le CNG.

Mesure

6

Reconnaissance des activités non cliniques par des valences et reconnaissance du travail à distance

Déploiement : 1 GT en septembre 2020 pour une mise en œuvre au 01/01/21

Mesure

7

Reconnaissance des passerelles entre spécialités

Déploiement : Chantier du deuxième DES ouvert en octobre 2020 avec le MESRI pour une mise en œuvre au 1^{er} trimestre 2021

Elargissement des conditions d'accès des praticiens aux missions d'enseignement

Déploiement : Mise en œuvre janvier 2021, 2 GT à organiser avec le MESRI

Personnels médicaux

Axe 2 : Développer et valoriser les compétences tout au long de la carrière

Mesure

8

Mettre en place un plan national de formation

Déploiement : Au 2^{ème} semestre 2021 avec le CNG

Mesure

9

Simplifier le DPC, rénover et renforcer le système de financement de la formation médicale continue et du DPC

Déploiement : Mise en œuvre au 2^{ème} semestre 2021, concertations à organiser avec l'ANDPC

Mesure

10

Mettre en place des formations au management

Déploiement : Mise en œuvre au 1^{er} trimestre 2021, en lien avec le GT « Reconnaissance du management hospitalier » de Ma Santé 2022

Mesure

11

Faciliter les passerelles entre public et privé par une refonte statutaire (reconnaissance du statut de PH à quotité réduite de temps) afin de favoriser les exercices mixtes et l'activité libérale des PH

Déploiement : 3-4 GT en octobre et novembre 2020, mise en œuvre au 1^{er} semestre 2021

Personnels médicaux

Axe 2 : Développer et valoriser les compétences tout au long de la carrière

Mesure

12

Valoriser les remplacements des praticiens au sein d'un GHT

Déploiement : Mise en œuvre 1^{er} semestre 2021, GT en novembre 2020 (exercice territorial, PET, dispositifs publics de solidarité territoriale)

Le pilier 1 du Ségur (dossier de presse) prévoit par ailleurs de favoriser l'exercice ambulatoire des PH dans les ZSD grâce à la réforme de la **Prime d'Engagement Territorial**

Mesure

13

Interdire la rémunération des médecins intérimaires au-delà des conditions réglementaires

Déploiement : 1^{er} semestre 2021, en lien avec le MINEFI pour les DRFiP et les compatibles publics

Objectif : Faire bloquer par les comptables publics les rémunérations des contrats d'intérim médical dépassant le plafond réglementaire ou ne respectant pas les conditions fixées par la réglementation et permettre aux ARS de dénoncer devant le tribunal administratif les contrats irréguliers

Personnels médicaux

Axe 3 : Faire de la QVT une priorité de la politique des ressources humaines

Mesure

14

Systematiser les réunions de service

Déploiement : Au 2^{ème} semestre 2021, en lien avec le pilier 3 du Ségur (mesure transversale à l'ensemble des personnels, PNM et PM)

Mesure

16

Rendre obligatoire une visite médicale régulière pour les praticiens

Déploiement : Mise en œuvre au 2^{ème} semestre 2021. Réflexion engagée pour les trois versants de la fonction publique
Objectif : Rendre obligatoire une visite médicale régulière

Réviser le régime disciplinaire des PH et des personnels HU

Déploiement : Mise en œuvre au 2^{ème} semestre 2021, en lien avec le CNG et le MESRI

Personnels médicaux

Focus Personnels HU

- Aucun calendrier n'a été arrêté dans les accords du Ségur sur les sujets de modernisation et d'attractivité des statuts et des carrières des **personnels hospitalo-universitaires**, qui devront être concertés avec le MESRI.
- Un courrier du ministre du 13 juillet précise que la réflexion sera initiée avec les parties et le MESRI dans le cadre d'un **GT ad hoc « trajectoire HU » dès la rentrée 2020.**
- En cours de validation : annonces des ministres prévue le 24/09, ouverture du GT **en octobre**
- La mesure réformant le dispositif de retraite hospitalière des personnels HU, en lien avec le calendrier général de la **réforme des retraites.**

Personnels médicaux

Focus Renforcement du dialogue social médical

Déterminer des droits et moyens syndicaux pour les OS représentées au CSPM

Déploiement : 2 GT en septembre et octobre 2020 pour une mise en œuvre en janvier 2021 (première réunion le 22/09 avec les 5 OS de PH représentées au CSPM)

Mesure

15

Garantir le bon fonctionnement des commissions régionales paritaires (CRP)

Déploiement : Concertation à l'automne 2020, qui associera également les DG d'ARS, pour une mise en œuvre au premier trimestre 2021